



Commune mixte de Courroux

SOIRÉE D'INFORMATION CENTRE SPORTIF

09 février 2026 - 19h30

Ecole Bellevie – Salle polyvalente - Courroux

INTRODUCTION

- 2 mars 2026 Assemblée communale = différents crédits
- 2 crédits importants pour centre sportif de Bellevie
- Installations du centre sportif = lieu rassembleur largement utilisé par stés locales et la population
- 9 février soirée d'information
- Présentation détaillée + répondre aux questions , interrogations , réticences éventuelles
- 2004 implantation de la piste de skater au centre sportif
- 2007-2008 construction nvlls infrastructures (vestiaires, buvettes) + réfection terrain principal FC + arrosage automatique
- 2016 couvert supplémentaire + gradins piste skater
- 2017 extension du périmètre + implantation fitness urbain
- Certaines installations vieillissantes (éclairage surfaces de jeu, locaux de rangement)
- Autorités attentives maintien bon état des infrastructures + répondre aux besoins évolutifs des stés utilisatrices
- Plan de législature 2023-2027 : adaptation des infrastructures centre sportif
- 2026 projet pour améliorations et rénovations
- 2 crédits :
 - nouvelle infrastructure (couverture piste skater) CHF 830'000.-
 - différents travaux d'entretien et de rénovation CHF 570'000.-



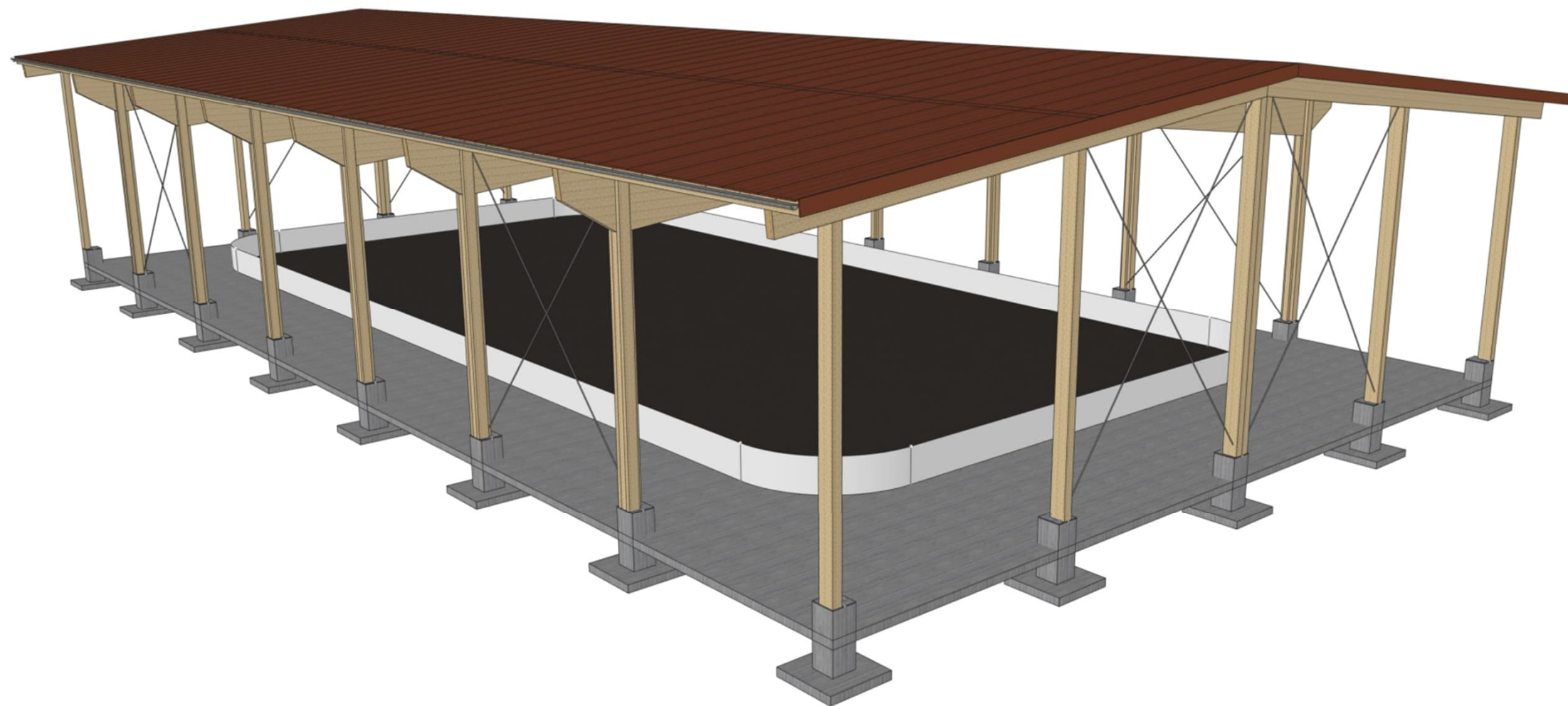
POURQUOI COUVRIR LA PISTE DE SKATER ?

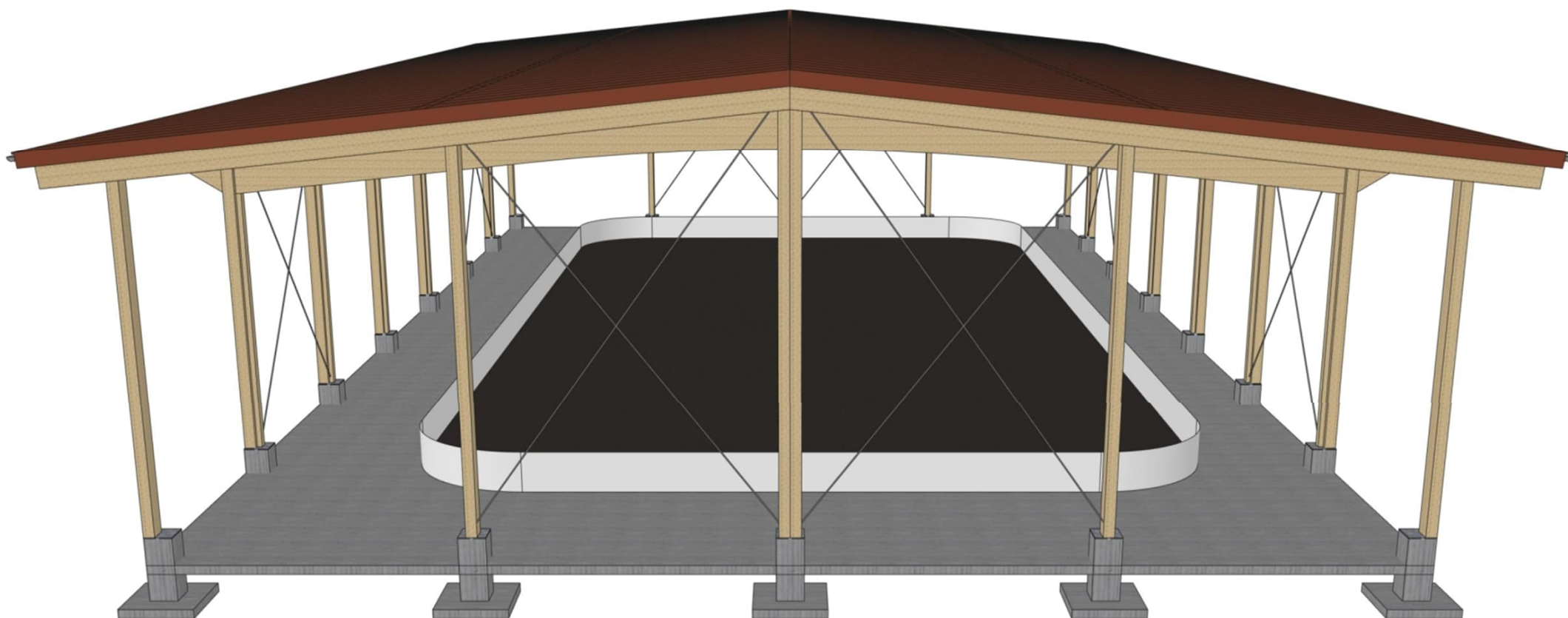
- Pratique du skater hockey a passablement évolué ces dernières années
- Pratique de ce sport à l'abri des conditions météorologiques = élément majeur pour l'attractivité de cette activité sportive
- Exigences des instances dirigeantes sur le plan national toujours plus pointues
- Jura = région propice à la pratique de ce sport
- Plusieurs clubs dans l'élite (Rossemaison, Buix, Ajoie, Courroux)
- Jura = petite région = réservoir restreint = concurrence accrue
- Rossemaison, Buix = infrastructures couvertes
- Ajoie en phase de concrétisation pour couverture de la surface de jeu
- Protection des installations contre les conditions météo = augmentation de la durée de vie
- Stores = protection contre le vent et la pluie
- Retour de l'équipe fanion des Wolfies (Courroux) en LNA
- Club les Wolfies club dynamique (forte augmentation effectif licenciés dernières années)
- Premier projet étudié lors précédente législature (conditions pas réunies pour concrétisation)
- 2026 projet cohérent, rationnel, répondant aux attentes, multifonctionnel, orienté diminution nuisances sonores
- Engagement financier important du club local CHF 270'000.-

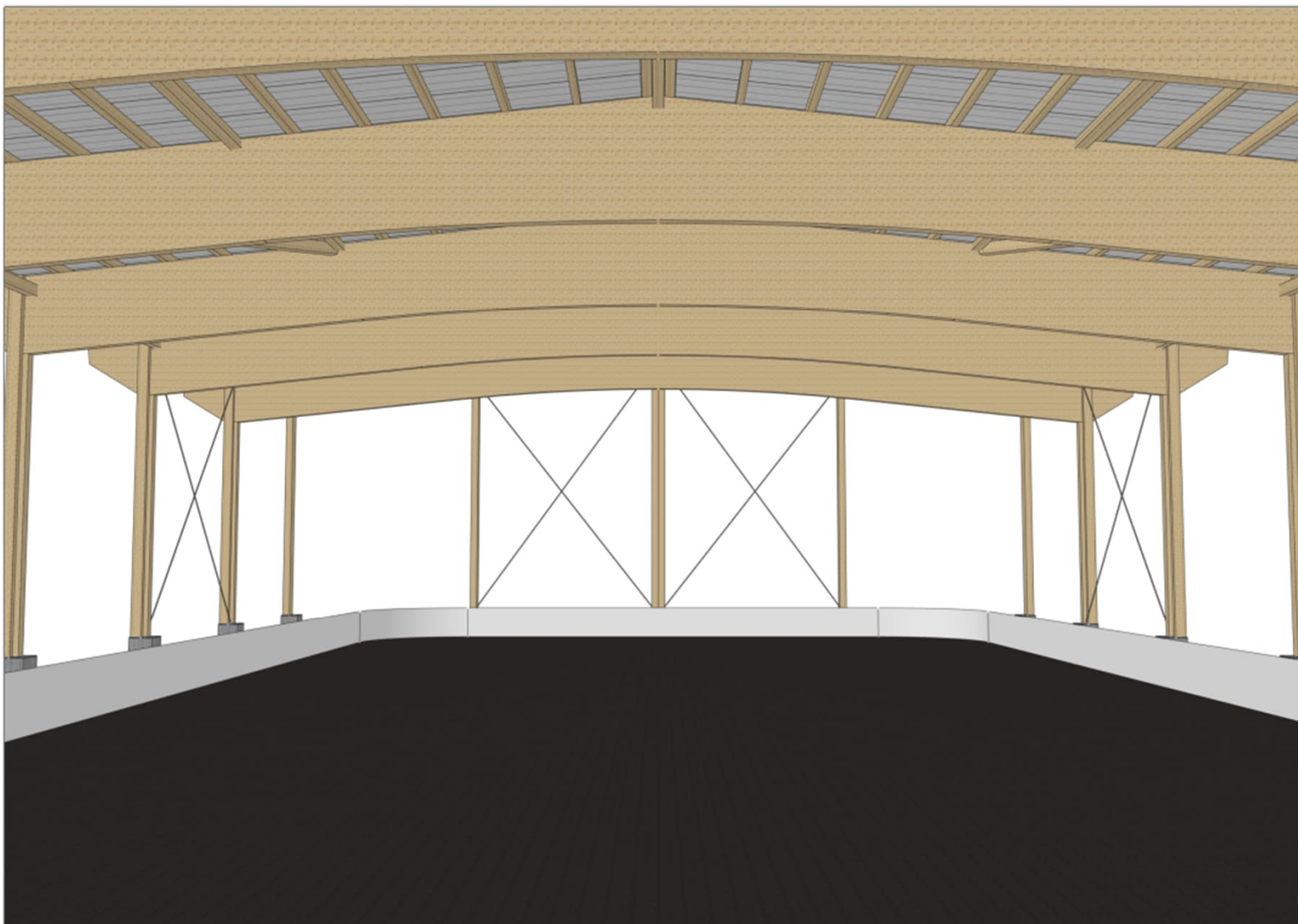














Détermination des émissions et immissions sonores

Plan d'aménagement local (PAL)

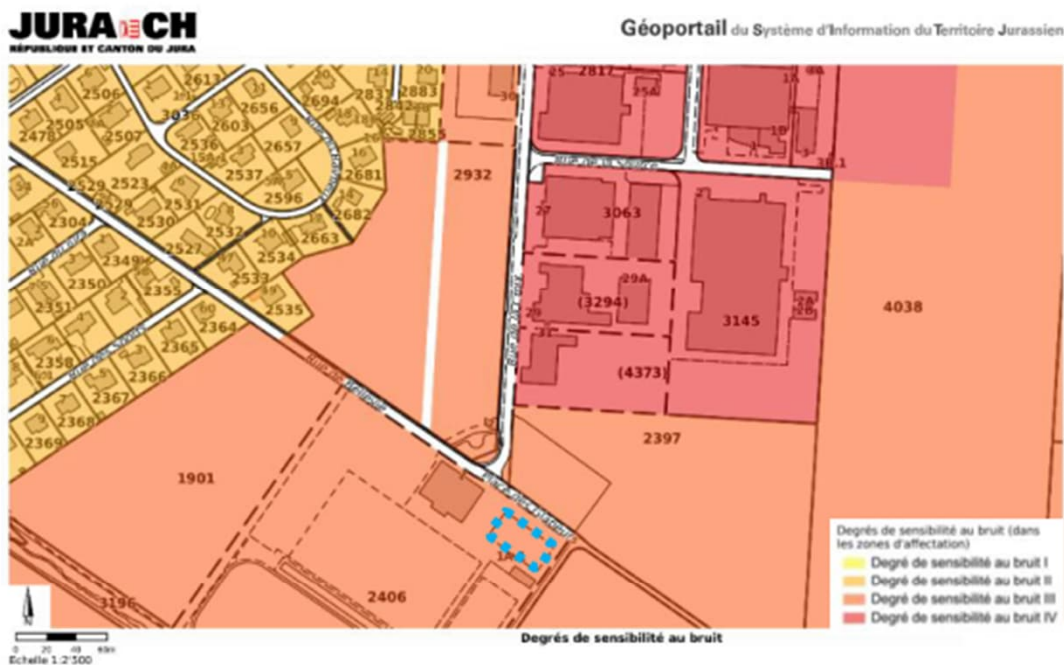


Figure 1 : Carte des degrés de sensibilité au bruit

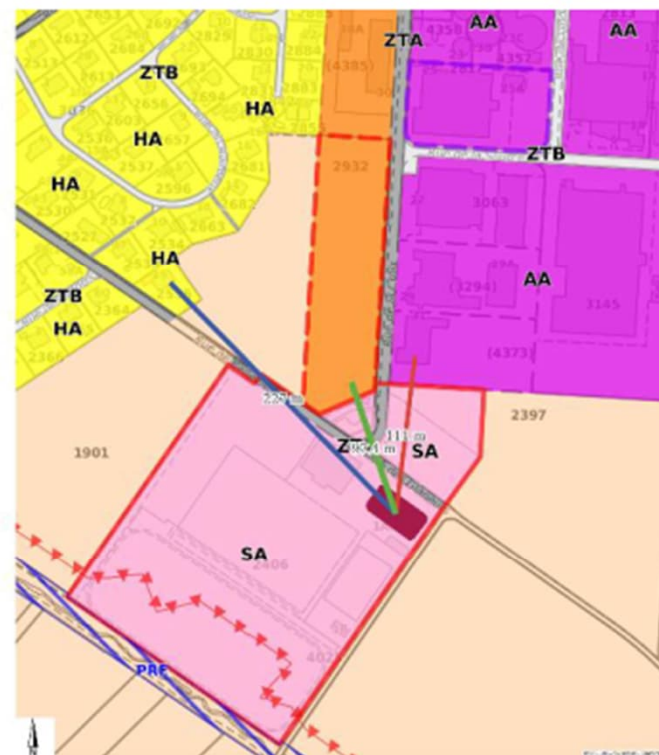


Figure 2 : Zones à bâtir



Détermination des émissions et immissions sonores

Directives méthodologiques

Schéma des valeurs indicatives pour l'exploitation normale

Degré de sensibilité (art. 43 OPB)	Valeurs indicatives de planification L _r en dB(A)		
	Jour	Soir	Nuit
DS I Zones requérant une protection accrue contre le bruit, notamment zones de détente	50	45	40
DS II Zones d'habitation générales et petites zones habitées	55	50	45
DS III Centres-villes, zones villageoises, mixtes et agricoles	60	55	50
ES IV Zones avec des entreprises fortement gênantes, notamment zones industrielles	65	60	55

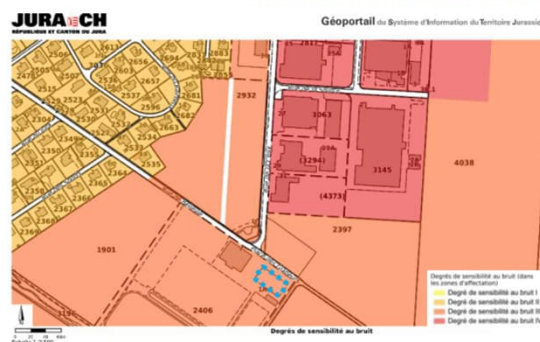
Tableau 1 : valeurs indicatives de planification

Périodes d'évaluation et niveaux moyens

Plage d'évaluation	Jours ouvrables (lundi – samedi)			Dimanches et jours fériés		
	Jour	Soir	Nuit	Jour	Soir	Nuit
Heures	7 h – 20 h	20 h – 22 h	0 h – 7 h et 22 h – 24 h	8 h – 20 h	20 h – 22 h	0 h – 8 h et 22 h – 24 h
Exploitation normale	Leq _{78h}	Leq _{12h}	Leq _{6h}	Leq _{12h}	Leq _{2h}	Leq _{1h}
Événements rares	Leq _{13h}	Leq _{2h}	Leq _{1h}	Leq _{12h}	Leq _{2h}	Leq _{1h}

Tableau 3 : Périodes d'évaluation

OFEV : Aide à l'exécution « Détermination et évaluation du bruit des installations sportives », 2017



Détermination des émissions et immissions sonores

Situation actuelle

Le taux d'occupation de la piste de skater permet de déterminer les réductions de bruit selon la formule :

$$10 * \log(t_i/t_o)$$

Où t_i = durée journalière moyenne de la phase de bruit i en minutes

Où t_o = durée journalière de référence (durée totale)

Type d'activité	Période	Nbre heures par semaine (sur 1 semaine intensive) [h]			Type d'activité	Période	Réduction selon durée d'utilisation [dB(A)]		
		Jour	Soir	Nuit			Jour	Soir	Nuit
Entraînement	Lundi-samedi	7	4	0	Entraînement	Lundi-samedi	-10,5	-4,8	0
* Match	Lundi-samedi	0	4	0	Match	Lundi-samedi	0	-4,8	0
Match	Dimanche	5	0	0	Match	Dimanche	-3,8	0	0

Tableau 4 : Réduction du bruit selon la durée d'utilisation de la piste

En effet, la valeur LwA représente le niveau sonore émis à un instant donné. La piste de skater n'étant pas utilisée de façon continue, cette valeur doit être ajustée selon le taux d'occupation réel. Pour ce faire, l'aide à l'exécution exige d'établir le calcul sur une semaine d'utilisation intensive de l'installation sportive.

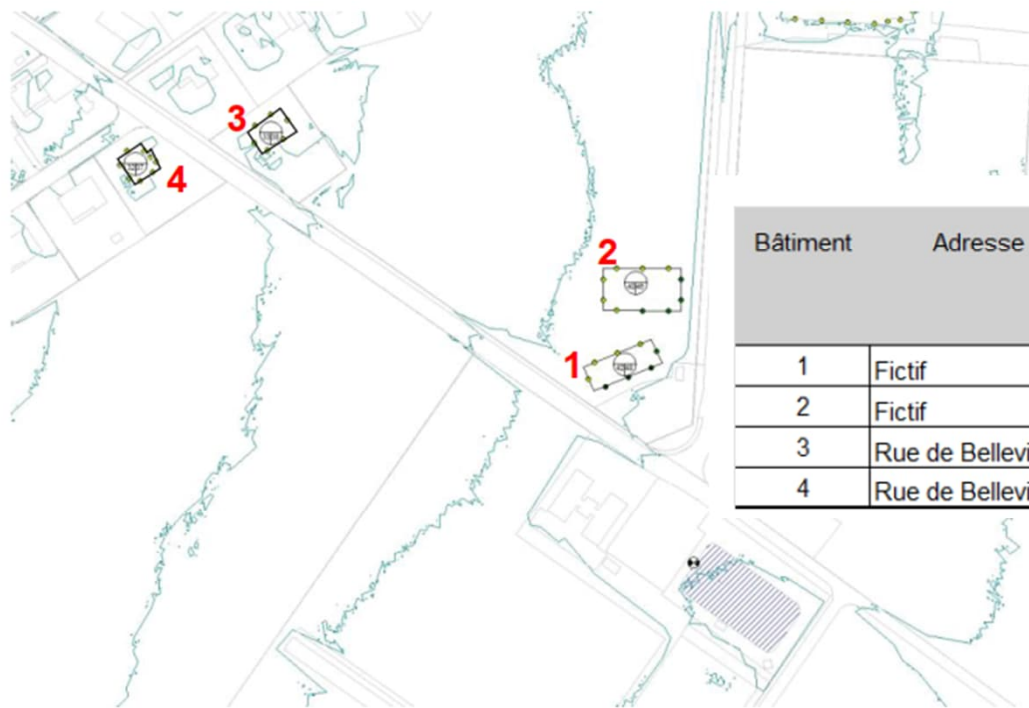
* 8 entraînements par semaine (entre 1.25h à 1.5h)

3 à 4 matchs par semaine à domicile (entre 2h et 2.25h)



Détermination des émissions et immissions sonores

Situation actuelle



Bâtiment	Adresse	Bien fonds	DS	Valeurs de planification		Lr entraînement		Lr match		Lr total	
				Jour	Soir	Jour	Soir	Jour	Soir	Jour	Soir
1	Fictif	2932	III	60	55	41.7	47.4	52.6	51.6	53	53
2	Fictif	2932	III	60	55	39.8	45.5	50.6	49.6	51	51
3	Rue de Bellevie 49	2535	II	55	50	32.3	38	43.4	42.4	44	44
4	Rue de Bellevie 60	2364	II	55	50	31.2	36.9	42.4	41.4	43	43

Figure 3 : Emplacement des bâtiments évalués



Détermination des émissions et immissions sonores

Situation avec augmentation*

Etat futur - augmentation de l'utilisation horaire									
Type d'activité	Période	Nbre heures par semaine (sur 1 semaine intensive) [h]			Type d'activité	Période	Réduction selon durée d'utilisation [dB(A)]		
		Jour	Soir	Nuit			Jour	Soir	Nuit
Entraînement	Lundi-samedi	8	4	0	Entraînement	Lundi-samedi	-9.9	-4.8	0
Match	Lundi-samedi	4	4	0	Match	Lundi-samedi	-12.9	-4.8	0
Match	Dimanche	5	0	0	Match	Dimanche	-3.8	0	0

* entraînements : +1h (jour)

matches : +4h (jour)



Détermination des émissions et immissions sonores

Situation avec augmentation

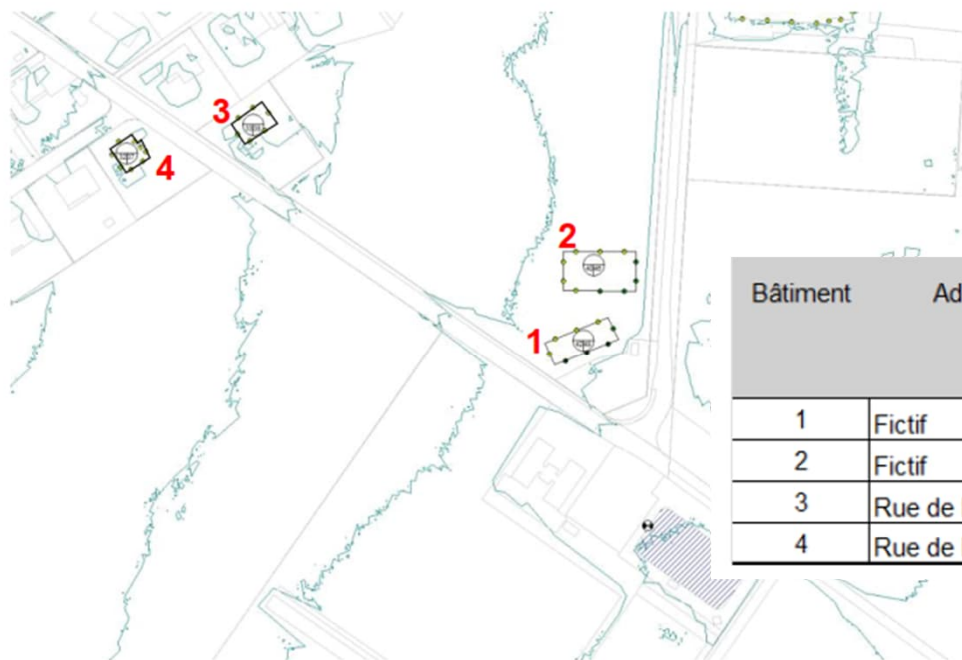


Figure 3 : Emplacement des bâtiments évalués

Bâtiment	Adresse	Bien fonds	DS	Valeurs de planification		Lr entraînement		Lr match		Lr total	
				Jour	Soir	Jour	Soir	Jour	Soir	Jour	Soir
1	Fictif	2932	III	60	55	42.2	47.3	53.1	51.6	53	53
2	Fictif	2932	III	60	55	40.4	45.5	51.1	49.6	51	51
3	Rue de Bellevie 49	2535	II	55	50	32.9	38	43.9	42.4	44	44
4	Rue de Bellevie 60	2364	II	55	50	31.8	36.9	42.9	41.4	43	43

Faible incidence (entre +0.5 et +0.6 sur Lr)



Détermination des émissions et immissions sonores

Conclusion

Les installations sont conformes aux dispositions de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit.

Même s'il n'est pas obligatoire de diminuer les émissions sonores, des mesures supplémentaires sont prévues :

- Couverture comprenant une isolation phonique ;
- Pose d'éléments absorbants sur la paroi extérieure des bandes (prioritairement derrière les buts).



PARAMETRES FINANCIERS

• Travaux devisés :	- Travaux préparatoires, Installation chantier	25'000.-
	- Fondations + béton + génie civil	100'000.-
	- Charpente	300'000.-
	- Couverture	100'000.-
	- Ferblanterie	20'000.-
	- Stores	70'000.-
	- Electricité	50'000.-
	- Travaux divers	40'000.-
	- Honoraires	30'000.-
	- Divers, imprévus	30'000.-
	- Total HT	765'000.-
	- Total TTC	827'000.-



PARAMETRES FINANCIERS (suite)

- Plan financier :
 - coût total 830'000.-
 - Participation SHC - 270'000.-
 - Subventions - 75'000.-
 - Total à charge communale 485'000.-

- » Participation SHC
 - Apport fonds existant SHC
 - Factures déjà payées élaboration projet
 - Travaux propres
 - Sponsoring
 - Modeste emprunt bancaire

- » Condition complémentaire - adaptation location annuelle des infrastructures + 50 %



MISE EN CONFORMITE + RENOVATIONS

• Eclairage surfaces de jeu :	- 12 mâts	25'000.-		
	- 20 projecteurs	40'000.-		
	- Système de gestion	10'000.-		
	- Démontage + élimination	15'000.-		
	- Montage + transport	55'000.-		
	- Electricité	40'000.-		
	- Génie Civil	20'000.-		
	- Planification projet	15'000.-	220'000.-	HT
• Place de skater :	- Bandes +filets de protection	105'000.-		
	- Rénovation piste + marquage	40'000.-		
	- Travaux divers	15'000.-		
	- Travaux propres SHC	- 10'000.-	150'000.-	HT
• Locaux de rangement :	- Démolition + maçonnerie	80'000.-		
	- Ferblanterie	15'000.-		
	- Electricité	10'000.-		
	- Portes	20'000.-		
	- Honoraires	5'000.-	130'000.-	HT
• Divers, imprévus :			25'000.-	
	Total HT		525'000.-	
	Total TTC		568'000.-	



Questions

???



Merci pour votre attention et votre soutien lors de
l'Assemblée communale du 02 mars 2026

